

# Les Gaulard : parmi les premiers experts pour les dents

## The Gaulard : among the first experts for the teeth

Pierre Baron\* et Gilles Henry\*\*

\* DCD, DSO, DEO, DEA en Histoire de la médecine (EPHE), Docteur d'université en littérature française, Paris Sorbonne, membre titulaire ANCD

\*\* Historien-écrivain

### Mots clés

- ◆ experts pour les dents
- ◆ Pierre Fauchard
- ◆ famille Gaulard

### Keywords

- ◆ experts for the teeth
- ◆ Pierre Fauchard
- ◆ Gaulard family

### Résumé

Après les lettres patentes de 1699, créant un corps d'experts pour Paris et ses « faubourgs », ces règlements furent modifiés en 1701 puis publiés pour Versailles en 1719. De nouveaux textes parus en 1723 furent applicables à toutes les villes du royaume où existait une communauté de chirurgiens avec un lieutenant du Premier chirurgien du roi. Les deux premiers experts pour les dents connus à ce jour sont François Surin et Landumiey-Surin en 1700 à Paris. Il a semblé intéressant de travailler sur l'histoire des premiers experts comme la famille Gaulard. Cette famille comprend trois experts diplômés avant 1704, 1708 et 1720, et un autre, élève-associé de Pierre Fauchard, qui allait être bientôt diplômé quand il fut pendu pour vol en 1740.

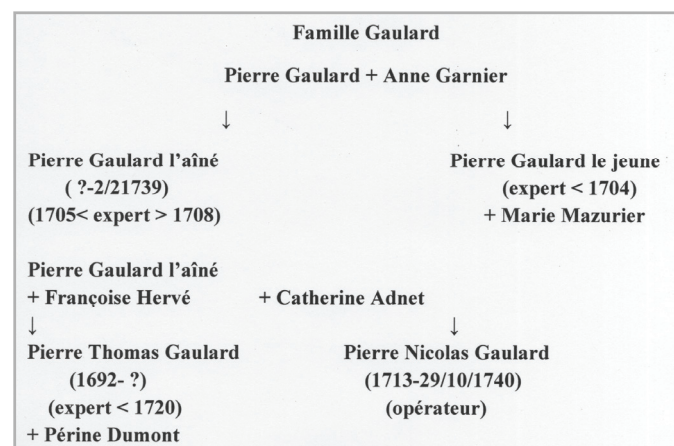
### Abstract

After the rules of 1699, creating a corps of « experts » for Paris and its suburbs, these rules were changed in 1701 then published for Versailles in 1719. New texts published in 1723 were applied for all the cities of the kingdom where there was a Community of Surgeons with an Officer of the First Surgeon of the King. The two firsts « experts pour les dents » known to-day are François Surin and Landumiey-Surin in 1700 in Paris. It seemed that is interesting to work on the firsts « experts » as the Gaulard family. This family includes three « experts » qualified before 1704, 1708 and 1720, and one another, pupil-associate of Pierre Fauchard, who was going soon qualified when he was hanged for a theft in 1740.

## Sources

Des recherches récentes effectuées dans le Minutier Central des notaires au CARAN ont permis de localiser Pierre Gaulard et Pierre Gaulard « le jeune », tous deux experts, le premier avant 1708 et le second avant 1704. Des recherches dans les dossiers de police du Châtelet toujours au CARAN ont dévoilé d'autres documents sur les Gaulard. Enfin ont été utilisées des publications de Dagen ainsi que certaines notes relevées dans ses archives personnelles (1). Le but de ce travail est donc d'établir l'histoire de la famille Gaulard où il y eut plusieurs praticiens de l'art dentaire dans le premier XVIII<sup>e</sup> siècle. La similitude des prénoms et des professions exercées présente d'emblée une difficulté pour la compréhension de l'arbre généalogique et le dépouillement des archives (Fig. 1) : Pierre Gaulard et Anne Garnier eurent deux fils, tous deux prénommés Pierre et tous deux experts pour les dents. Pierre Gaulard l'aîné se maria une première

Fig. 1. Arbre généalogique de la famille Gaulard.



### Correspondance :

\* 224 bis, rue Marcadet, 75018, Paris, pierre.baron4@sfr.fr

\*\* henrygilles0673@orange.fr

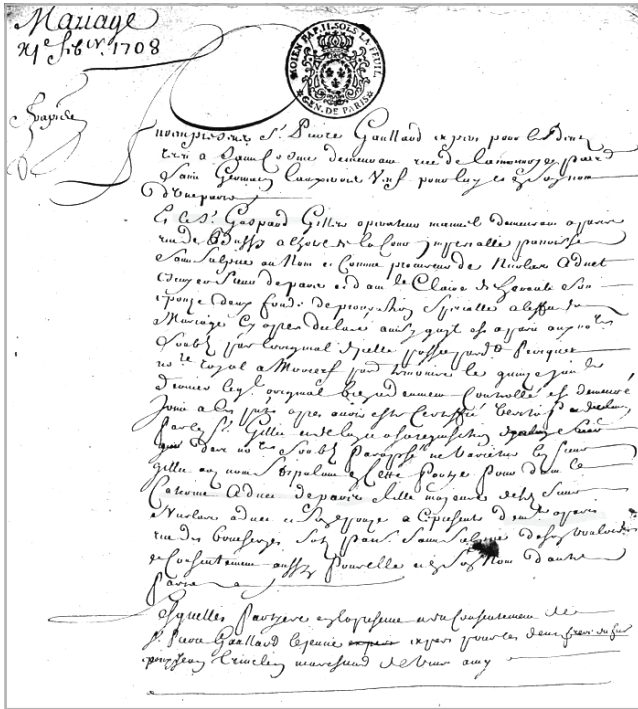


Fig. 2. Mariage de Pierre l'aîné et Catherine Adnet, 24 février 1708.

fois avec Françoise Hervé en 1692, mais celle-ci décéda en 1705 laissant un fils, Pierre Thomas, expert avant 1720. Pierre Gaulard l'aîné épousa en secondes noces Catherine Adnet de Pars en 1710, dont il eut un fils, mort avant d'être expert, Pierre Nicolas, le plus célèbre de la famille. Pierre Gaulard le jeune épousa Marie Mazurier, sans descendance apparente. Au total cinq Pierre dont trois experts et un sur le point de l'être.

### Pierre Gaulard (?- 2 février 1739)

Pierre Gaulard s'est marié avec Françoise Hervé en février 1692 en l'église Saint-Aubin de Rennes. Les deux époux appartiennent à la même paroisse de Saint-Aubin, devenue basilique de Bonne-Nouvelle à la fin du XIXe siècle, située sur la place Sainte-Anne, un peu le cœur de la ville. L'évêque les a dispensés de deux bans et le curé Debray « les connaît depuis longtemps à Rennes » (2). C'est vraisemblablement à Rennes que s'est cristallisée la connaissance réciproque des Fauchard-Gaulard-Chemin et sans doute par l'entremise d'un prêtre que se sont nouées les relations. Ce dernier, prénommé Tugdual - un prénom facilement repérable dans les registres - porte le nom de Queffellou (3). D'évidence, ce prêtre a tenu un grand rôle auprès de ses amis : n'a-t-il pas donné son prénom au beau-frère et élève de Pierre Fauchard, Laurent Tugdual Chemin, marié en 1748 à Françoise de Montqueron et devenu chirurgien-dentiste (mort en 1760 à Auteuil) ? Or Laurent Tugdual est le fils de Pierre Chemin, comédien à la Comédie-Française et de Gillette Boutelevier, aussi comédienne, mariés en mars 1699 en l'église Toussaint de Rennes ; et Pierre Chemin, dans une première vie, a été le « garde des notaires de Rennes » (4), avant qu'une sombre histoire ne l'amène à quitter la Bretagne pour la capitale. Si Pierre Chemin est originaire de Nogent-le-Roi, sa femme, Gillette Boutelevier, a vu le jour en la paroisse Saint-Aubin de Rennes, où son père, Yves Boutelevier, était huissier, marié à une Marguerite Grégoire dont l'ascendance remonte encore dans les générations rennaises. Pierre Chemin, en bon homme de loi qu'il reste (« ancien conseiller du Roi, notaire syndic et garde des sceaux de la communauté des notaires royaux et apostoliques de la ville et sénéchaussée de Rennes

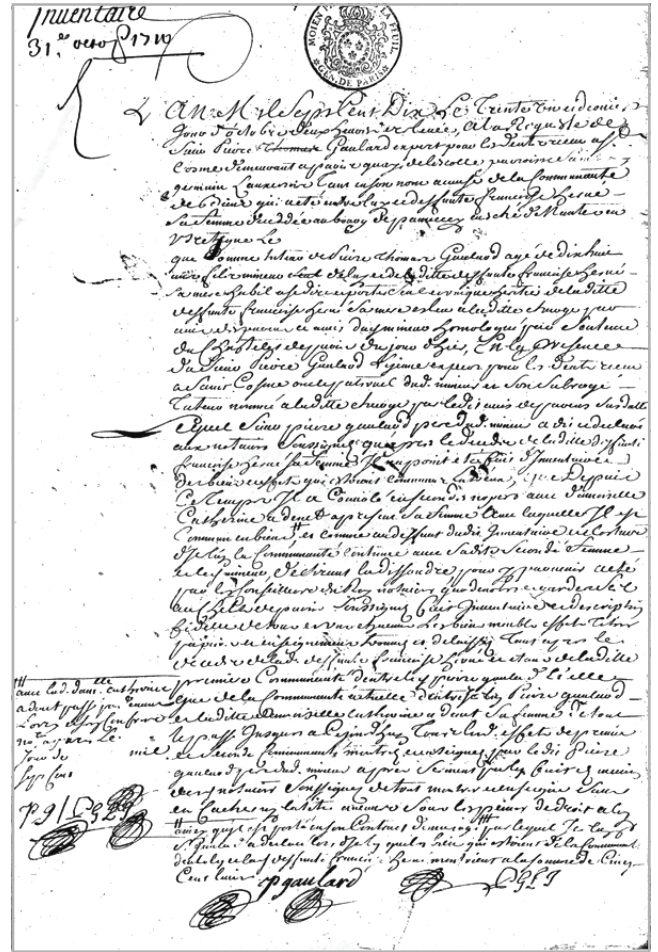


Fig. 3. Inventaire du 31 octobre 1710.

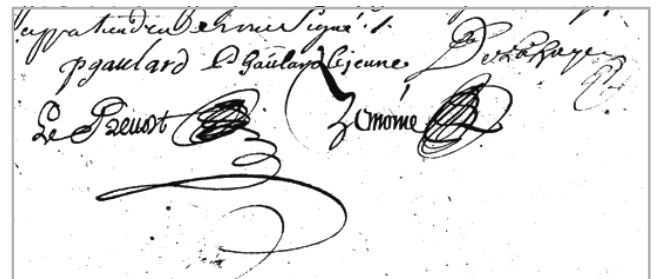


Fig. 4. Signatures inventaire 1710.

en Bretagne ») (5) prépare lui-même, de sa main, le brouillon du contrat de mariage de Pierre Fauchard avec Élisabeth Chemin, sa fille, en avril 1729. Françoise Hervé, femme Gaulard, meurt le 17 mars 1705, à Pannecké, près d'Ancenis (Loire-Atlantique). Sur l'acte de décès, on peut lire que Gaulard est encore « opérateur par privilège du roy » (6). Pierre Gaulard épouse en secondes noces Catherine, fille de l'écuyer Nicolas Adnet de Pars et de Claire de Hérault. Sur l'acte du second mariage de Pierre Gaulard en date du 24 février 1708 (Fig. 2), il est « expert pour les dents reçu à Saint-Côme demeurant rue de la Monnoye, Paris ». On peut donc conclure qu'il est devenu « expert » entre 1705 et 1708. Est présent, Pierre Gaulard le jeune, frère, également « expert pour les dents » (7). L'acte est signé par « Catherine Adnet, Pierre Gaulard, G. Gilles [Gilliers, opérateur rue de Bussy], Pierre Gaulard le jeune, Trinclin, Bouercier, Lorry (8) ». L'inventaire après décès de Françoise Hervé n'a été dressé qu'en 1710 (Fig. 3 et 4) (9) et révèle que Pierre Gaulard le jeune est le tuteur de son neveu Pierre Thomas



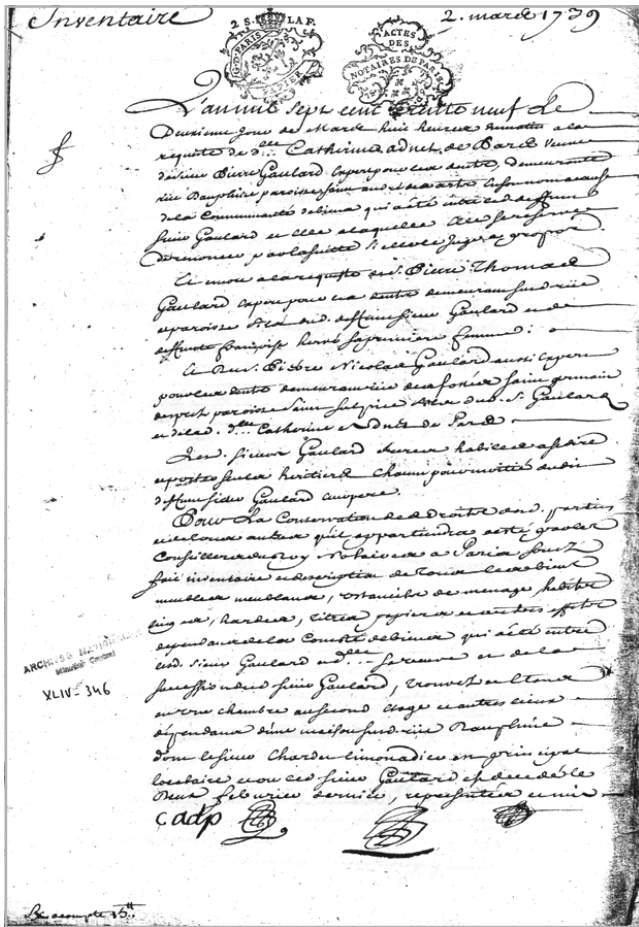


Fig. 5. Inventaire 2 mars 1739.

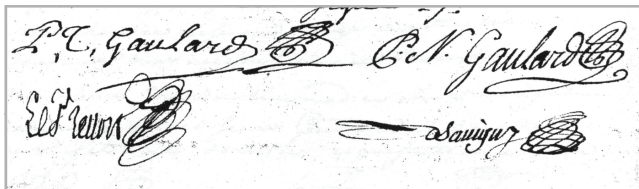


Fig. 6. Signatures Inventaire 2 mars 1739.

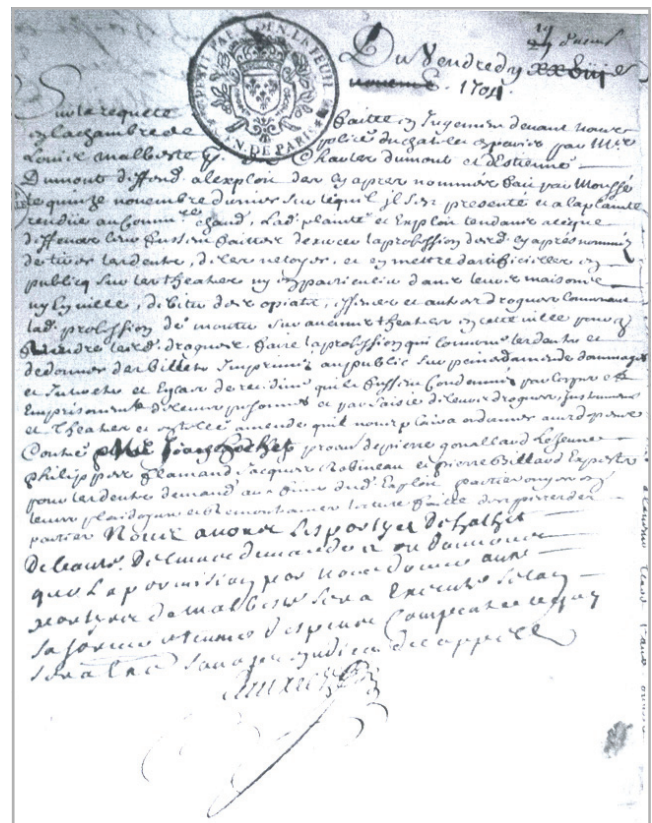
Gaulard (18 ans en 1710) : « Pierre Gaulard le jeune expert pour les dents reçu à Saint-Côme oncle paternel dudit mineur et son subrogé ». Cet acte spécifie la répartition des biens après le décès de Françoise Hervé. Peu de détails sur la vie de Pierre Gaulard jusqu'à sa mort le 2 février 1739. Un inventaire après décès est établi le 2 mars (10) (Fig. 5 et 6). Il est décédé chez lui « rue Dauphine, paroisse Saint-André-des-Arts ». Cet inventaire, établi par « Maître Nicolas de Hallez, huissier commissaire présent au Châtelet de Paris », est fait à la « requête » de ses deux enfants, Pierre Thomas du premier mariage et Pierre Nicolas du deuxième. Rappelons que Pierre Nicolas est l'élève de Pierre Fauchard depuis le 5 avril 1738 et qu'il habite chez lui, « rue des Fossés-St-Germain-des-Prés », dans la même rue que son frère. L'acte fait état de l'« inventaire et description de tous leurs biens [Pierre Gaulard et sa femme Catherine Adnet de Pars], meubles meublant, estaminet de ménage, habits [...] titres papiers et autres effets dépendants de la Communauté de biens qui a été entre lesdits sieur Gaulard et Demoiselle sa veuve et de la succession dudit sieur Gaulard, trouvés le tout dans une chambre au second étage et autres lieux et dépendances d'une maison sise rue Dauphine ». La veuve déclare n'« avoir rien caché ni détourné ». L'inventaire révèle que les époux Gaulard ne vivaient pas dans l'abondance, comme le fait remarquer Dagen (11). En effet, on peut lire : « Dans une cui-

sine au second étage ayant vue sur cour [...] une pelle, une pincette, deux grils, un chandelier [...] une garniture de cheminée [...] une fontaine en cuivre rouge garnie [...] trois petits chaudrons et un réchaud le tout en cuivre jaune, une petite armoire [...] deux vieux tabourets [...] quatre chaises [...] une petite table [...] plusieurs ustensiles de cuisine [...] vieux coffre bahut [...] une couchette [...] trois poêlons à frire [...] un coquemard (12) ». Il s'agit là de l'inventaire d'une famille modeste, probablement pas « pauvre » comme le pensait Dagen. « Dans la chambre ayant vue sur la rue [...] deux chénets, quatre pincettes et une plaque de fonte [...] un petit bureau de bois de merisier garni de cinq tiroirs avec son dessus de pareil bois garni de neuf petits tiroirs [...] un établi de bois moyens garni de trois tiroirs, cinq cuvettes [...] une chaise de bois de noyer [...] trois tabourets ». Une confirmation qu'il ne s'agit pas de gens pauvres : « deux petits tableaux de bois [...] une grande armoire de bois de noyer à deux battants [...] un petit miroir [...] avec un chapiteau de bois sculpté [...] deux petits tableaux peints sur vélin représentant des animaux, un autre tableau représentant un joueur de flûte [...] copie d'après Santerre (13) un autre tableau représentant un ermitage, deux tableaux représentant Louis XIV, un autre tableau représentant une Sainte [...] ». Cette partie de l'inventaire montre que cette vaste chambre est garnie de nombreux tableaux, neuf en tout, qu'en outre cette famille est attachée à la religion, « un fauteuil en confessionnal » et un « tableau représentant une Sainte ». La suite de l'inventaire, vient confirmer cette impression : « Dans un petit cabinet à côté de la chambre, une petite armoire, un tableau peint sur bois représentant une vierge et l'enfant Jésus ».

### Pierre Gaulard le jeune

Un relevé de police établi au Châtelet le 22 avril 1701 révèle que Jaquier Géraudly a porté plainte contre Claude Gouallard procureur de Pierre Gaulard le jeune pour que ce dernier

Fig. 7. Jugement du Châtelet 1704.





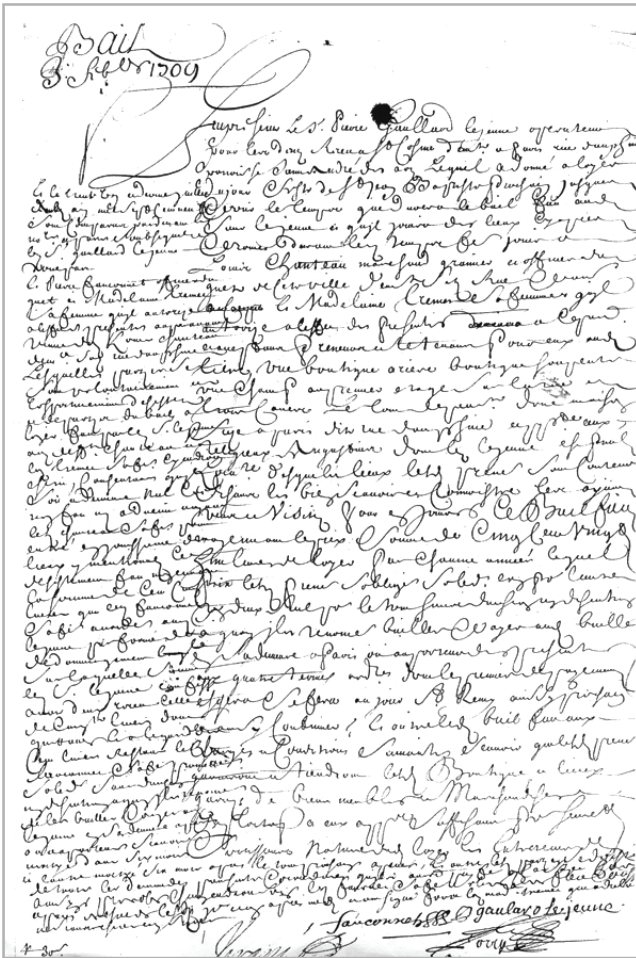


Fig. 8. Bail 1709.

cesse de se faire appeler Géraudly (Dagen, 1955). Le 19 décembre 1704 (14) (Fig. 7), Louis Malteste, représentant le Dumont contre-attaque envers Jean Hochet, procureur de Pierre Gouallard (sic) le Jeune. Il s'agit d'un litige avec trois autres experts, Philippe Flamand, Jacques Robineau et Pierre Billard contre Charles et Estienne Dumont, eux aussi experts, pour ne pas avoir respecté les règlements. Le procureur rappelle qu'« il est interdit de tirer les dents, de les nettoyer et d'y mettre d'artificielles en public sur les théâtres, [...] de monter sur aucun théâtre en cette ville pour y vendre des drogues, [...] de donner des billets imprimés au public sous peine d'amende et de dommages et intérêts ». Pierre Gaulard le jeune épouse en 1708 Marie Mazurier, dont les origines ne sont pas connues actuellement. Sur un bail en date du 3 février 1709 on peut lire qu'il est « opérateur pour les dents reçu à Saint-Côme demeurant à Paris rue Dauphine » (15) (Fig.8). Il a donc, comme son frère Pierre, été opérateur, puis expert. Sur un bail en date du 25 octobre 1710 on peut lire que « Pierre Gaulard Lejeune opérateur du Roi pour les dents reçu à Saint-Côme et Marie Mazurier sa femme » louent « une maison seize rue Dauphine » (16).

### Pierre Thomas Gaulard (1692- ?)

Pierre l'aîné signe le 18 mars 1709 un contrat d'apprentissage pour son fils Pierre Thomas, né du premier mariage, non pas pour devenir expert, mais pour apprendre le violon. Il a fait pour cela venir Laurent Leclerc, de Nantes : « présent Sieur Pierre Gaulard opérateur reçu à Saint-Côme demeurant rue de la Monnoye, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois [...]

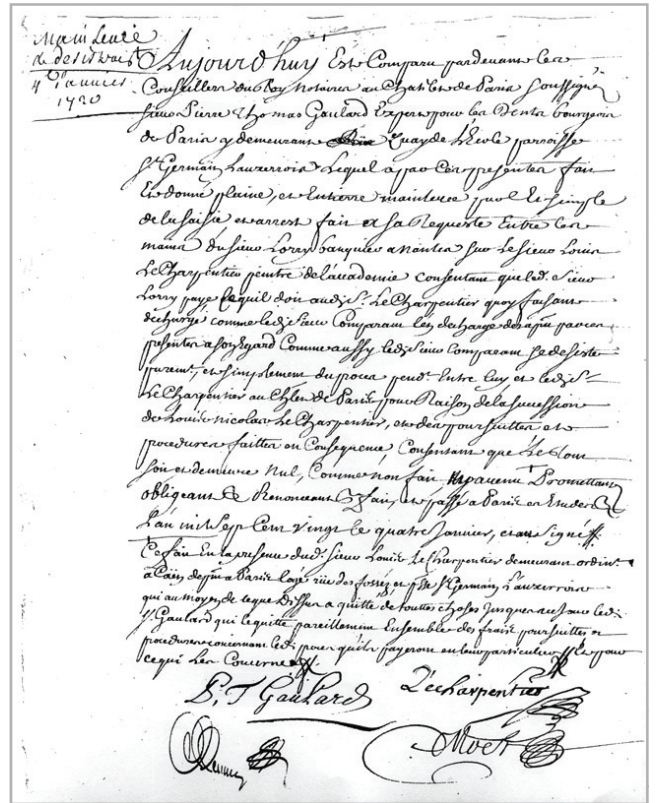


Fig. 9. Main levée 1720.

Pierre Thomas Gaulard son fils âgé de dix-sept ans ou environ a reconnu l'avoir mis en apprentissage à partir, de ce jour pour trois années entières et consécutives avec le Sieur Laurent Le Clerc, joueur d'instruments à vent, accordeur [...] demeurant ordinairement à Nantes en Bretagne, étant depuis à Paris logé rue Mazarine ». Ce dernier s'engage « à enseigner de jouer de toutes sortes d'instruments qu'il sait [...] à condition que ledit Gaulard père fournisse à son dit fils un violon et autant d'instruments qui seront nécessaires [...] Le Clerc le nourrira, logera et blanchira pendant lesdites trois années et l'entretiendra d'habits » (17). Gaulard, comme Fauchard plus tard, a un fils qui joue du violon. Pierre Thomas Gaulard est désigné comme « expert pour les dents » dans un acte du 4 janvier 1720 (Fig. 9) (18). Il habite près de son père « Quai de l'École, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ». Il s'agit d'une mainlevée provenant du « sieur Louis Lecharpentier peintre de l'académie » à qui Gaulard devait de l'argent (un loyer probablement). C'est le banquier Lorry de Nantes qui fut chargé par Gaulard de régler sa dette. Sur un acte du 31 janvier 1739, Pierre Thomas est marié à Périne Dumont « courtière et vendeuse pour la gravure ». Ils habitent « rue des Fossés-Saint- Germain-des-Prés, paroisse de Saint-Sulpice ». Cet acte est un contrat passé entre Périne Dumont et Antoine Gabriel Volant « officier de la Gabelle » pour qu'elle enseigne son métier à sa fille Marie. Les conditions financières sont établies par cet acte (19).

### Pierre Nicolas Gaulard (1713-1740)

Nous savons que l'un des élèves de Pierre Fauchard, Pierre Nicolas Gaulard, a « mal tourné », jusqu'à finir pendu en place de Grève le 19 octobre 1740, tout comme le bandit Cartouche, vingt ans auparavant. Pierre Nicolas Gaulard est donc le fils de Pierre Gaulard et de Catherine Adnet de Pars qu'il a épousée en secondes noces.

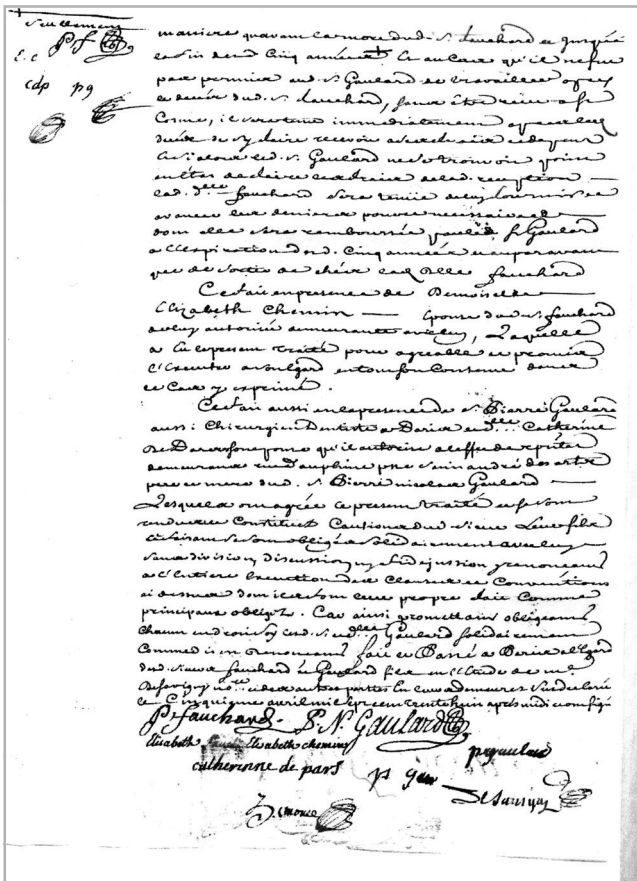


Fig. 10. f° 3 du contrat Gaulard / Fauchard 1738.

## Le contrat

C'est un « contrat de société » (Fig. 10) (20) qui réunit Fauchard et Gaulard, signé l'après-midi du 5 avril 1738 chez maître de Savigny, notaire, dont la clientèle habituelle est constituée par les Comédiens français (l'étude sise au numéro 4 de la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie, est à quelques pas du café Procope et du logement de Fauchard, hôtel de l'Alliance). On savait que Mademoiselle Calais, épouse du sieur Leroy-Calais, dentiste également, avait été l'élève de Géraudly (Baron, 2003), mais le contrat n'a pas été retrouvé à ce jour. Il reste que le seul contrat de ce type connu est celui de Fauchard et de son élève Gaulard. Ce contrat mérite donc qu'on s'y attarde (21). Il faut rappeler ici que l'article CVIII des Lettres Patentes de 1699 établies par Louis XIV avait stipulé que « Ne pourra aucun Aspirant être admis en ladite qualité d'Expert, s'il n'a servi deux années entières et consécutives, chez l'un des Maîtres Chirurgiens, ou l'un des Experts qui sont ou seront établis en la Ville et Faubourgs de Paris » (Verdier). Le contrat implique « Pierre Fauchard, chirurgien-dentiste à Paris, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés » et « Gaulard, demeurant chez ledit Sieur Fauchard [...] lesquels ont fait entre eux leur traité en Convention ». Gaulard « s'est obligé à demeurer chez ledit sieur Fauchard pendant cinq années qui ont commencé au premier avril du présent mois et finiront à pareil jour de l'année mil sept cent quarante-trois, pour y travailler de ladite profession de chirurgien-dentiste [...] sans qu'il puisse le quitter durant ce dit temps sous quelque prétexte que ce puisse être (22) ni travailler ailleurs de ladite profession sans leur ordre ni pour un autre que pour lui [...] en cas (23) que ledit Sieur Gaulard vint à quitter ledit Sieur Fauchard durant lesdites cinq années ou qu'il le renvoya pour cause d'infidélité, ledit Gaulard s'oblige à lui payer sans

aucun délai ni contestation la somme de trois mille livres pour le dédommager des pertes qu'il en souffrirait ». On peut imaginer que pour Gaulard c'était à la fois un honneur d'être l'élève d'un Fauchard au sommet de sa gloire et intéressant du point de vue des revenus engendrés par la notoriété du maître qui, selon Barbier, « est le premier homme de Paris pour les dents » (Barbier, 1849). Dans le contrat qui le lie à Fauchard, les conditions financières sont précisément énumérées : Gaulard doit « rapporter fidèlement et en entier audit Sieur Fauchard toutes les sommes qu'il recevra de son travail fait en ville ou dans sa maison [...]. Au Maître de lui donner le quart des sommes qu'il gagnera et remettra de son travail audit Sieur Fauchard ». Selon Barbier, Gaulard gagnait « à ce qu'on dit, trois ou quatre mille livres par an » ce qui ferait que Fauchard aurait pu gagner neuf à douze mille livres sur le seul travail de Gaulard, sans compter ses propres recettes. Fauchard a « promis de perfectionner ledit Sieur Gaulard autant qu'il le pourra dans la susdite profession ». Pierre Nicolas Gaulard n'est visiblement pas un élève débutant puisqu'il s'agit bien de le « perfectionner ». Gaulard, âgé de 25 ans en 1738, avait donc déjà une certaine expérience en tant qu'opérateur pour les dents. De plus Fauchard doit « le nourrir, loger, blanchir et de ne prendre durant ledit temps de cinq années aucun autre associé (24) sans le consentement dudit Gaulard ». Il s'agit bien d'un élève particulier puisqu'on parle d'« associé ». Fauchard ne peut « congédier ledit Gaulard pendant cinq années à moins qu'il n'en eut quelque raison légitime comme celle d'infidélité ». Le contrat prévoit aussi que « en cas de mort du susdit Fauchard avant la demoiselle ... son épouse, pendant lesdites cinq années, ledit Sieur Gaulard continuera de travailler de ladite profession dans la maison que ladite demoiselle ... sa veuve occupera et s'oblige à lui rapporter de même qu'audit Sieur Fauchard ». Le contrat resterait le même que si Fauchard était toujours vivant, Gaulard étant « logé, nourri et blanchi », et « jusqu'à la fin desdites cinq années seulement ». Ce contrat a même prévu qu'au « cas qu'il ne fut pas permis audit Sieur Gaulard de travailler après le décès dudit Sieur Fauchard, sans être reçu à Saint-Côme, il sera tenu immédiatement après le décès de s'y faire recevoir (25) ». Fauchard a voulu mettre sa femme, qui a 33 ans de moins que lui, à l'abri du besoin. Mais « si alors ledit Sieur Gaulard ne se trouvait point en état [de faire les frais] de ladite réception ladite demoiselle ... Fauchard sera tenue de lui fournir l'avance [...] elle sera remboursée par led. S. Gaulard ». L'acte est signé, en plus du notaire, par Élisabeth Chemin, deuxième femme de Fauchard, par ce dernier, et par « l'élève » et ses parents, à savoir Pierre Gaulard « aussi chirurgien-dentiste à Paris et Catherine de Pars [...] demeurant rue Dauphine, paroisse Saint-André-des-Arts » qui se sont « obligés solidairement ». Comme le fait remarquer Besombes, toutes ces précautions étant prises, il était impossible de prévoir que « trois des cosignataires disparaîtraient bien avant l'expiration du contrat : Pierre Gaulard (le père) en mars [le 2 février] 1739, Mme Fauchard le 10 novembre 1739, Pierre Nicolas Gaulard, le 29 octobre 1740 [par pendaison] ».

## L'affaire Gaulard (26)

C'est après un an et demi passé chez Fauchard que Gaulard commit un vol, qui fit beaucoup de bruit dans Paris, si bien que Barbier en a parlé dans son *Journal*, et dont le procès-verbal fut instruit par le commissaire au Châtelet, Parent (Fig. 11) (27) : « 24 Septembre 1740. Instruction faite par nous Charles Jacques Etienne Parent Commissaire du Roy Commissaire enquêteur et examinateur au Chatelet de Paris. A la requête de Monsieur le procureur du Roy [...] Au sujet du vol fait avec effraction chez la nommée Varlet ». Le vol a été commis le 15 septembre 1740 par Gaulard, un « débauché, voyant des filles et dépensant beaucoup » selon



Barbier, chez Rose Varlet, une « fille servant aux plaisirs de la ville de Paris », toujours selon Barbier, dont il avait fait la connaissance six mois auparavant. Le greffier Gueullette (28) note que Gaulard « était extrêmement adroit dans les opérations de la main pour les dents, mais le libertinage et le jeu l'ayant beaucoup dérangé pour s'acquitter à ce qu'il dit [...] il prit la résolution de voler Mlle Varlet jadis fille d'opéra » (29). Mais Pierre Nicolas n'est pas un mauvais garçon, il a l'esprit de famille puisque c'est lui qui paye les funérailles de son père quand celui-ci décède le 2 février 1739, ce qui est notifié dans l'acte d'inventaire daté du 2 mars 1739 « Gaulard [...] la somme de cent onze livres qu'il a payée pour les droits funéraires dudit défunt sieur son père ». De nombreux témoins intervinrent comme Robert Besnard : « domestique de la demoiselle Varlet [...] âgé de cinquante-huit ans [...] Dépose que [...] Gaulard [...] vint avec le nommé Lécluse chez ladite Varlet où il dîna [...] donna dix-huit livres audit Lécluse pour payer le souper qu'il voulait [faire] chez ledit l'Ecluse ». Selon Barbier « Gaulard proposa à cette fille une partie d'Opéra-Comique et un souper [chez Lécluse], et l'engagea à mener sa fille de chambre ». Il y a nettement préméditation puisque Gaulard fait en sorte qu'il n'y ait personne chez Rose Varlet afin de pouvoir opérer en toute tranquillité. De nombreux autres témoins interviennent, dont les principaux sont la plaignante et les époux Lécluze, chez qui avait lieu le dîner pendant lequel Gaulard s'esquiva pour faire son larcin. Rose Varlet : « Marie Roze Varlet fille demeurante rue de Seine paroisse Saint-Sulpice âgée de vingt-six ans ou environ [...] Dépose qu'il y a six mois ou environ quelle connaît le nommé Gaulard Garçon Chirurgien-dentiste que depuis l'espace d'un mois ledit Gaulard est venu très fréquemment chez elle le lui a proposé plusieurs parties de promenade [...] que notamment le jeudi quinze du présent mois il vint chez la déposante accompagné du Sieur l'Ecluse acteur à l'Opéra-comique qui lui aussi propose [...] d'aller souper ce même soir Chez ledit Lécluse [...] Gaulard a demandé à boire du ratafia ». Tout ce monde partit dîner chez les époux Lécluze qui habitaient rue du Carême-Prenant (Hillairet, 30), non loin de la Foire Saint-Laurent. Lécluze était au Théâtre de la Foire où il jouait dans les *Fêtes villageoises* de Favart (Baron 2008, 31) . Selon Barbier, Gaulard « prétextait d'être obligé d'aller une heure de temps chez une femme de qualité, pour les dents » et ne revint chez les Lécluze que vers les dix heures du soir. Toujours selon Barbier il « força l'armoire, s'empara des deux cent cinquante livres (32) et quelques hardes, et les porta en différents endroits » Quand Gaulard se représenta chez les Lécluze, « La manche de sa chemise était toute remplie de sang. Qu'après avoir soupé elle [Varlet] a monté dans un carrosse avec ledit Gaulard qui la reconduit jusqu'à la porte de sa maison et elle a voulu rentrer dans son appartement elle a été surprise d'en trouver la porte ouverte et la gâche de celle-ci à moitié rompue, ensuite étant rentrée dans sa chambre elle a vu le dessus de son petit bureau ouvert ». Rose Varlet devait constater la disparition de son argent, d'une montre et un habit de drap écarlate. Elle alla porter plainte le lendemain. L'affaire devint extravagante et Gaulard s'avéra un vrai amateur quand il envoya le dimanche dix-huit septembre son frère, « prêtre de Saint-Sulpice » selon Barbier, pour rendre à Rose Varlet « la somme de deux mille livres de sa montre dans un paquet dans lequel était l'habit désigné lequel était enveloppé d'une nappe semblable que celle emportée ». En plus de toutes ces preuves contre Gaulard, ce dernier aurait déclaré à sa maîtresse Gabin, devant Varlet « Va ma petite femme [...] dans quinze jours tu seras bien dans tes affaires ». Gaulard ne fit que des bêtises, allant même jusqu'à laisser un tissu marqué d'un G (Gaulard). Tout était contre lui. Le témoignage de Jeanne Maupas, épouse de Lécluze, vint compléter les autres témoignages. Lécluze aussi déposa : « Louis de Lecluze acteur de l'Opéra-comique [...] âgé de vingt-neuf ans ou environ [...] nous est apparu approuver la lecture a lui faite desdits procès-verbaux. ». Lécluze donne sa

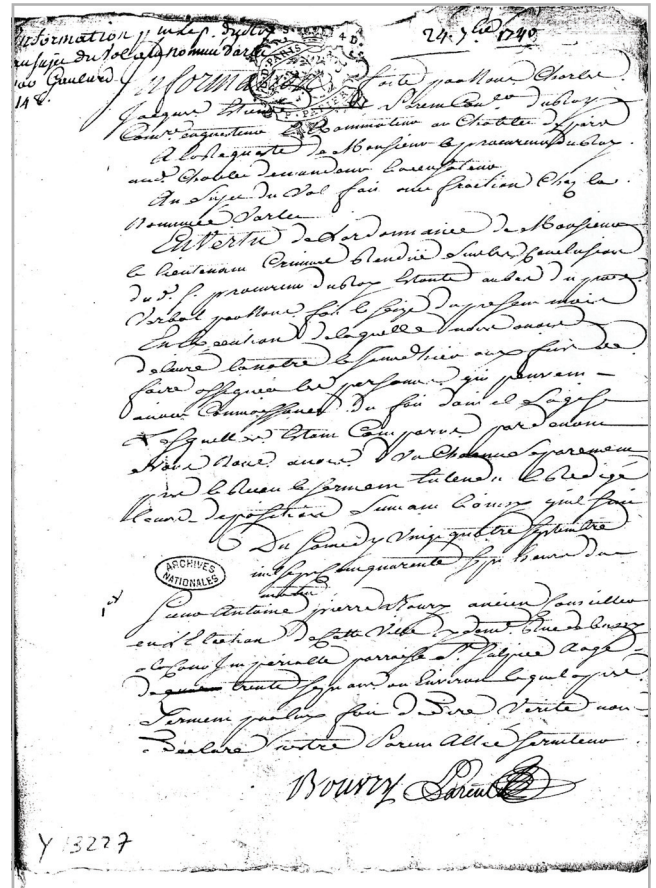


Fig. 11. f° 20 du procès Gaulard 1740.

version : « Dépose que mardi treize du présent mois dans la matinée, lui déposant, fut trouver ledit Gaulard demeurant chez le sieur Fauchard rue de la Comédie-Française où ledit Gaulard lui proposa d'aller [...] ensemble chez ladite Varlet [...] ledit Gaulard lui remit dix-huit livres pour payer une partie du souper, qu'ensuite [...] dinèrent tous trois ensemble avec ladite Gabin [la maîtresse de Gaulard], et dans le courant du dîner le déposant conformément aux intentions dudit. Gaulard pria lesdites Varlet et Gabin de venir souper le soir chez lui, ensuite le déposant remit au domestique de ladite Varlet dix-huit livres pour payer le souper [...] le déposant est sorti ce même jour de chez ladite Varlet à trois heures pour aller à l'Opéra-comique ou il n'est revenu qu'après onze heures il ne savait pas tout ce qui s'est passé pendant cette intervalle de temps [...] sinon que rentrant ledit jour chez lui sur les onze heures du soir il y trouva ledit Gaulard [...] qui était très essoufflé et quitta une chemise dont une manche était remplie de sang, et le lendemain a appris que l'on avait volé avec fracture chez ladite Demoiselle Varlet ». Devant autant de preuves et de témoignages concordants, Gaulard avoua rapidement. Il fut emprisonné au For-l'Évêque (33). La sentence de mort est datée du 19 octobre 1740 pour exécution le 29 (34) (Fig. 12). De nombreuses personnes, dont le Maréchal de Saxe et le Prince de Conti, avaient essayé, en vain, d'intervenir pour empêcher la pendaison, mais rien n'y fit, et Gaulard fut pendu en Place de Grève pour vol avec préméditation. Barbier dans son *Journal*, écrit ce qu'il savait de la tentative orchestrée par Fauchard pour éviter la pendaison à Gaulard qui avait avoué et rendu son larcin : « Comme Fauchard a beaucoup d'amis dans les gens de conditions, que même il a épousé la fille de Du Chemin, comédien, dont la troupe étant à Fontainebleau, était à portée de solliciter, l'instruction du procès a traîné en longueur tant au Châtelet qu'au Parlement. On a dit ici que mademoiselle Gaussin, pre-

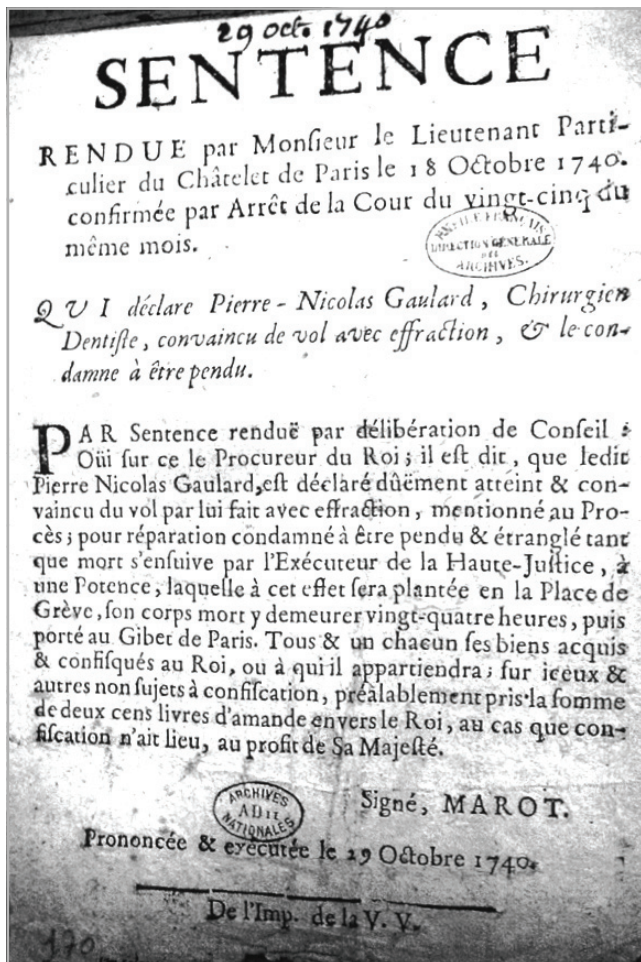


Fig. 12. Sentence de Gaulard.

mière comédienne (35), avait été introduite dans le cabinet du roi et s'était jetée à ses pieds, et que nombre de seigneurs avoient sollicité. On comptait que Gaulard aurait sa grâce et, en dernier lieu, qu'on avait commis la peine aux galères, car cela fait l'entretien de tout Paris. Mais l'action préméditée a paru trop noire ; on a pensé que cela pourrait autoriser des enfants de famille dans le libertinage à tenter de pareils tours, qu'il n'y aurait plus de sûreté. Le Roi a constamment refusé la grâce, et hier, samedi 29 de ce mois, le pauvre Gaulard a été pendu en place de Grève et en grande compagnie ». Ainsi Fauchard, mademoiselle Gaussin, de nombreuses autres personnalités, comme Maurice de Saxe et le Prince de Conti ont essayé d'infléchir, en vain, le Roi.

## Famille Gaulard

Plusieurs familles Gaulard vivaient à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sans qu'un lien de famille puisse, en l'état actuel, être mis en avant (36). Cette famille Gaulard, étudiée après celle des Leroy de la Faudignère (Baron, 2002), du deuxième XVIII<sup>e</sup> siècle, est tout aussi intéressante, d'une part par l'affaire Gaulard et, d'autre part, par l'approche sociale d'une famille d'opérateurs devenus experts ainsi que leurs descendants. Cette ascension sociale fut brisée par la chute, injustifiée, de Pierre Nicolas. Elève-associé de Fauchard, il était promis à un avenir brillant, mais la brutalité des peines et la rigidité de Louis XV ont cassé définitivement, semble-t-il, cette ascension sociale. Comme la famille Leroy de la Faudignère, cette dynastie d'experts montre que ses membres ont tous un esprit de famille développé, Pierre Gaulard le jeune étant le tuteur de son neveu, Pierre Thomas, lui-même renon-

çant à sa part d'héritage et enfin, Pierre Nicolas réglant seul les frais des funérailles de son père.

## Notes

1. Une partie de ces archives est actuellement la propriété de l'Académie nationale de chirurgie dentaire (ANCD), 32, avenue Mozart, 75016 Paris.
2. Mémoire BHVP 92291.
3. Né en 1683 à Rospez (actuelles Côtes d'Armor, entre Lannion et Guingamp, lieu du premier mariage de Pierre Fauchard), Queffellou a reçu son brevet de prêtre à Tréguier en 1707 avant qu'on ne le retrouve fréquemment à Paris ensuite, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, pour finir sa vie à Rennes - inhumé à Saint-Aubin en juin 1744.
4. Mémoire BHVP 92291.
5. CARAN, Minutier central, étude LXXVI/ 131.
6. AD44. Archives numérisées de la paroisse de Pannecé.
7. CARAN, Minutier central, étude CVI/148.
8. « Banquier à Nantes » in Acte du 4 janvier 1720.
9. CARAN, Minutier central, étude CVI/159.
10. CARAN, Minutier central, Minutes du notaire De Savigny, étude XLIV/346.
11. Georges Dagen, titre le relevé de cet inventaire *Inventaire après décès d'un pauvre dentiste*. Archives Dagen ANCD.
12. « Coquemart. s. m. Ustensile de cuisine qui sert à faire bouillir de l'eau, & cuire plusieurs choses. Les Barbiers portent avec eux leur bassin & leur coquemart. On fait des coquemarts de terre, d'estain, de cuivre, d'argent. Ce mot vient du Latin *cucuma*, chaudière ; ou de *cucumarium*, qui est une sorte de vase ainsi appelé, quòd ventrem haberet magnum uti cucumis. », *Dictionnaire de Furetière* (1690).
13. (Jean-Baptiste Santerre (Magny-en-Vexin 1658- Paris 1717).
14. CARAN Y 9413 A. Cette pièce fait suite - et précède sans doute - d'autres actes judiciaires.
15. CARAN, Minutier central, études LXXXV/542 et CVI/152.
16. CARAN, Minutier central, étude CVI/152 + Mémoire BHVP 92291.
17. CARAN, Minutier central, étude CVI/152.
18. CARAN, Minutier central, étude CXIX/171.
19. (CARAN, Minutier central, étude CVI/152.
20. CARAN. Minutier central. Série L. Minutes du notaire De Savigny, XLIV/339, 5 avril 1738, 3 ff°.
21. Ce contrat fut commenté par Besombes, mais ce commentaire pêche malheureusement par l'absence totale de références et par de nombreuses imprécisions dans la transcription du manuscrit. Les archives de Dagen (Carton Dagen, ANCD) démontrent clairement que, pour cet article au moins, les recherches étaient faites par lui.
22. Un rajout rayé : « sinon en cas de maladie ou autres accidents qui le missent hors d'état de travailler et aussi sans qu'il puisse ».
23. Dagen, dans ses notes personnelles, lit « en cour ». Mais c'est bien « en cas » qu'il faut lire, d'autres « en cas » apparaissant dans le texte.
24. Dans la marge : « ni garçon travaillant de ladite profession ».
25. Besombes, p. 214, le croit déjà reçu à Saint-Côme, ce qui est faux.
26. Déjà relatée par, Besombes, et par Pierre Baron, *Louis Lécluze*.
27. CARAN, Ms Y 13227, 20 ff.
28. Thomas-Simon Gueullette, magistrat et homme de lettres (2 juin 1683-22 décembre 1766).
29. CARAN AD II/171.
30. Aujourd'hui rue Bichat.
31. Programme de la Foire Saint-Laurent 1740.
32. Il s'agissait, en fait, selon la déclaration de la Varlet de deux mille livres.
33. Prison de Paris située à l'angle de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois et du quai de la Mégisserie. C'est là que la plupart des acteurs et actrices condamnés étaient emprisonnés.
34. CARAN ADII/171.
35. Jeanne-Catherine Gaussem dite Mlle Gaussin (1711-6 juin 1767).
36. Ainsi, Christophe Gaulard, marié en 1681 à Jeanne Petyan (ou Petitjean), fut capitaine à l'Hôtel Royal des Ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon DOC (qu'un jour de 1720, Cartouche et ses complices dévaliseront) ; mort en 1707, il avait obtenu des lettres de naturalité en juin 1669, étant « Lorrain » d'origine. On connaît également un Estienne Gaulard, marié en septembre 1709 à Rouen avec Marie Foucher ; il était conseiller du roi, receveur des décimes à Lisieux et demeurant un temps à Rouen, rue des Champs-Mahiers, paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers ; il était fils

de Edme Gaulard, bourgeois de Paris. Curieusement, le couple dépose devant maître Boisseau, notaire parisien, le 14 décembre 1715, de quoi établir une « reconnaissance de contrat de mariage » comportant le texte du contrat initialement rédigé à Rouen. Autres filières : Louis Gaulard, compagnon orfèvre, rue de la Juiverie, paroisse Sainte-Madeleine-de-la-Cité en 1736 ; Jeanne Gaulard mariée en 1691 avec Jean de Lalesne ; Marie Gaulard, fille de Simon Gaulard, marié deux fois, avec Marguerite Vier puis Geneviève Deshayes.

## Bibliographie

- BARBIER, Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763)* ou *Journal de Barbier*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1849, vol. 2, *Octobre 1740*, p. 267-269.
- BARON, Pierre, « Une famille de dentistes au XVIIIe siècle : les Leroy de la Faudignère », *Histoire des Sciences Médicales*, Paris, Société française d'histoire de la médecine, 2002, vol. XXXVI, n° 1, p. 55-74.
- BARON, Pierre, « Dental Practitioners in France at the end of the Eighteenth Century », dans Christine Hillam, *Dental Practice in Europe at the End of the 18th Century*, Amsterdam, New-York, Rodopi, *Clio Medica* 72, 2003, p. 131.
- BARON, Pierre, Louis Lécluze (1711-1792). Acteur, auteur poissard, chirurgien-dentiste, et entrepreneur de spectacles, *Thèse de doctorat en littérature française*, Paris IV-Sorbonne, 2008, 3 vol., 1523 pages.
- BESOMBES, André, « La triste fin de Pierre Nicolas Gaulard (1713-1740), élève-associé de Fauchard », dans *Histoire des Sciences Médicales*, Paris, Société française d'histoire de la médecine, 1980, vol. XIV, n° 2, p. 213-220.
- DAGEN, Georges, archives personnelles manuscrites, ANCD.
- DAGEN, Georges, « Répression de l'exercice illégal de l'art dentaire sous l'ancien régime », *L'Information dentaire*, Paris, SNMPD, 1955, p. 1720-1725.
- DVDRom, *Atelier de la langue française, Dictionnaire de Furetière*, 1690, Marsanne, Redon, 2000.
- HILLAIRET, Jacques, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, éditions de Minuit, 1963, vol. 1, p. 194.
- VERDIER, Jean, *La jurisprudence particulière de la Chirurgie en France*, Paris, D'Houry et Didot, 1764, vol. 2, p. 545.